



Régisseur ou régisseuse (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT
VOUS!**

La Province de Namur recrute un ouvrier ou une ouvrière (classe 2) – Régisseur ou régisseuse (F/H/X) pour le Service des Musées et du Patrimoine Culturel.

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Lieu de travail principal : Service des Musées et du Patrimoine Culturel – 5000 NAMUR
- Contrat : Contrat à durée déterminée
- Votre candidature est attendue pour le 2 août 2026 au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache :

Le Service du Patrimoine Culturel et des Musées œuvre à la sauvegarde, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel. Il est constitué de trois structures :

- Le patrimoine culturel vise à aider les communes, les associations, voire les particuliers à conserver et valoriser le patrimoine via par exemple des expositions itinérantes sur le territoire ou une assistance technique interne ou externe à la Province de Namur mais toujours adaptée au projet spécifique.
- Le musée provincial des Arts Anciens du Namurois se consacre à l'étude du patrimoine artistique du Namurois, en particulier à l'art du Moyen Age et de la Renaissance et à sa promotion sur notre territoire et à l'étranger.
- Le musée Félicien Rops est chargé de conserver et diffuser l'œuvre de Félicien Rops tout en présentant des expositions temporaires autour du 19ème siècle, de la gravure ou des écrits d'artistes.

Votre mission / Vos missions

Le métier de régisseur implique de multiples fonctions et de nombreuses tâches manuelles, dont le but est le montage et démontage professionnels d'expositions ainsi que le transport d'œuvres et de matériel :

Lors de la préparation des expositions temporaires et lors du (dé)montage, le-la régisseur-se est en contact avec les équipes scientifiques des musées et du patrimoine culturel, qui reçoivent les accords pour les prêts d'œuvres d'institutions muséales et de collectionneurs privés ;

Le-La régisseur-se participe à des contacts avec ces collectionneurs et ces institutions prêteuses pour organiser les transports, modes d'exposition et supports des œuvres prêtées au patrimoine culturel et aux musées, sous l'impulsion des commissaires d'exposition et des équipes scientifiques ;

Le-Le régisseur-se (dé)monte les expositions en intégrant les contraintes techniques et en anticipant le planning, installe les œuvres, règle les éclairages, collabore avec les artistes, les convoyeurs ou les commissaires d'exposition ;

Il-Elle est la personne référente pour les gestes techniques, les éléments scénographiques (peinture, électricité, petite menuiserie, etc.) et les livraisons des œuvres ;

Il-Elle est en contact permanent avec les équipes scientifiques et administratives du patrimoine culturel et des musées pour gérer toutes ces missions.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse :

carrière2@province.namur.be

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !



Votre profil

- Procédure de recrutement : Être titulaire d'un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer
- Avoir de bonnes connaissances dans divers domaines de travaux manuels : électricité, peinture, menuiserie
- Apprécier les arts et en connaître la valeur et la préciosité
- Avoir de bonnes connaissances en matière de règles d'hygiène et de sécurité
- Avoir des connaissances en manipulation d'œuvres d'art
- Avoir des connaissances informatiques pour rédiger des mails et rapports techniques et rechercher des produits spécifiques nécessaires pour les expositions
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

La procédure de sélection

Les candidats et candidates seront conviés à un entretien oral permettant d'évaluer la motivation, la perception de la fonction et vos compétences techniques et comportementales.

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse daccota@province.namur.be

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée déterminée
- Estimation de la rémunération : un ouvrier ou une ouvrière (classe 2) est rémunéré.e par l'échelle barémique D4
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 2.737,01 €
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3.109,62 €

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse carriere2@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse carriere2@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 2 août 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Mathilde GAUTIER au 081/77 51 56 ou via l'adresse mail mathilde.gautier@province.namur.be